

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE526

présenté par

Mme Morel, M. Daubié, M. Bolo, Mme Babault, M. Martineau et M. Ramos

ARTICLE 1ER C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article ajouté par les Sénateurs concerne la planification énergétique, dont le débat doit avoir lieu lors de la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie à l'été. Au-delà des dispositions proposées, nous considérons que ce projet de loi n'est pas le véhicule législatif adéquat pour que la représentation nationale puisse statuer sur ces enjeux.

Il importe que la stratégie énergétique de notre pays soit définie de manière globale, en bénéficiant du résultat des démarches de participation du public et en tenant compte tant des enjeux relatifs à la consommation que de ceux concernant chacune des sources de production d'énergie.

Ainsi, le présent amendement du groupe Démocrate vise à supprimer cet article, renvoyant ce débat à la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2023-2028.